# Nro. 4.

# BULLETIN
# DE LA CONFÉDÉRATION
## DU ROYAUME DE POLOGNE.

## 1812.

---

*(Cet écrit paroîtra tous les deux jours pendant tout le cours de la Confédération. On y inséréra toutes les accessions et adresses qui auront été envoyées au Conseil général de la Confédération, tant de la part des personnes privées, que de la part des autorités du pays et autres assemblées; ainsi que tout ce qui peut avoir rapport à la Confédération établie par la Diète, le 28. Juin de l'année courante.)*

---

*Fait à Varsovie, le 7. Juillet, 1812.*

S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, a établi un comité provisoire à Wilna, composé de 5 personnes, près duquel siégera, en qualité de commissaire Impérial, M. le Baron de Bignon, ancien Résident de France à Varsovie. Le Conseil général fait une adresse à ce comité, en lui communiquant l'acte de la Confédération générale, et l'engageant à accéder au plutôt à cette union, et à envoyer ses accessions au Conseil.

Voici les adresses principales que le Conseil a reçues.

Le consistoire général du Diocèse de Varsovie:

„Le clergé polonais ne s'est jamais laissé devancer par ses concitoyens, en sacrifices et en patriotisme, toutes les fois qu'il s'est agi du salut de la patrie. Les malheurs et l'asservissement de la nation n'ont jamais pu changer les coeurs que la religion gouverne. Des serviteurs de Dieu ne peuvent qu'être fidèles à la patrie. Ministres du culte de la religion orthodoxe qui dérive du ciel, nous ne pouvons lui choisir une plus digne compagne sur la terre, que l'amour de la patrie. Il a toujours été dans nos premiers devoirs de le graver profondement dans les coeurs. Les fruits de cette doctrine ont survécu à toutes les agitations et à tous les orages, qui ont accablé notre patrie, car la contance dans la foi sainte soutenoit sans interruption, dans les coeurs de nos concitoyens, le feu sacré du patriotisme, par l'espérance que celui qui punit dans sa colere, envoie lorsqu'elle est calmée, un ange consolateur, pour soutenir les opprimés. Nous voyons aujourd'hui le retour de cet ange; nous le voyons soutenir la renaissance de notre patrie: miracle que l'envoyé du ciel pouvoit seul opérer. Reconnoissant dans tout ce qui se passe à nos yeux, la main de la providence, nous accédons à l'union que nous jugeons la plus glorieuse pour la nation; nous y accédons dans l'épanchement de nos coeurs; nous nous déclarons prêts à faire tous les sacrifices; nous y joignons nos prieres, et nous nous adressons au Très Haut, pour lui demander de bénir les premiers efforts de notre patrie renaissante; de protéger les jours de celui de qui dépend sa prochaine grandeur, et de prolonger ses jours si chers à tant de peuples, ces jours qui ne cessent d'être marqués de nouveaux prodiges. — Nous avons l'honneur de prévenir le Conseil, que les doyens et les curés sont invités à accéder à la confédération.

Suivent les signatures.

Le Préfet du Département de Radom.

Au Conseil général de la Confédération de Pologne.

„En présentant au Conseil général de la Confédération, les accessions de tous les membres de la Préfecture de Radom, je regarde comme un devoir de rendre justice au zèle et à l'empressement avec lequel ils ont accédé à l'acte de la régénération de leur patrie. Quant à ce qui me concerne, j'en appele au sang qui coule dans mes veines; j'ai appris à aimer mon pays, à lui consacrer toute mon existence, par l'exemple de Stanislas Małachowski maréchal de la Diète constitutionelle, à jamais mémorable dans les fastes de la Pologne. Le

ciel ne lui a pas accordé la félicité de voir renaître cette patrie, à laquelle il consacroit ses vertueux services, et dont il desiroit si ardemment le bonheur. Il est mort emportant au tombeau l'espoir de sa régénération; car il l'avoit laissée sous la protection du plus grand des Monarques. Ses espérances se réalisent, et il reste à ses descendans un double devoir de tout sacrifier pour le bien public: ils le doivent à la patrie et aux mânes de celui qui ne vécut que pour elle.

(Signé) Małachowski.

suivent les signatures de 28 employés de la Préfecture.

Le Président de la municipalité de Cracovie.

„La ville de Cracovie, naguères Capitale d'un vaste Royaume, maintenant déchue de son ancienne splendeur, par l'effet des malheurs publics, vient de recevoir avec transport l'acte du 28. Juin, par lequel la Confédération générale rétablit le Royaume de Pologne. Le Président de la municipalité de cette ville, conjointement avec ses employés, s'empresse d'y accéder avec le zèle que cet événement inspire à tout bon Polonais. — Les monumens illustres conservés dans l'enceinte de cette cité, ne cesserent jamais de soutenir l'esprit public, même au tems des plus grands malheurs de la Pologne. L'heure de la vengeance que le ciel préparoit pour tant d'outrages, vient enfin de sonner; les cendres de nos Rois, tant de fois foulées par nos oppresseurs, la réclament du sein de leur tombe. — Elle va s'accomplir par le courage de nos freres, sous l'égide de notre grand regénérateur. Que son nom illustre, que celui de la patrie nous animent et nous portent à la gloire."

suivent les signatures.

Le Chapitre de la Métropole de Cracovie a envoyé une adhésion, de la teneur suivante.

„Le Chapitre de la Métropole de Cracovie ayant reçu, en vertu de l'édit du Ministre de l'Intérieur, sous la date du 1. Juillet, la permission du Préfet, d'envoyer collégialement son accession à la Confédération générale, profite de cet honneur; et s'empressant d'offrir sur l'autel de la patrie régé-

nérée, des coeurs brulans de zèle pour le pays, il accéde avec une joie inexprimable à l'union sacrée de la Confédération."

(Signé) Michel Sołtyk, Doyen,
et 12. autres Ecclésiastiques.

Fait à Cracovie, ce 6. Juillet, 1812.

L'adresse du Conseil départamental de Cracovie mérite d'être citée. —

„L'honorable réunion en un seul corps politique, des parties déchirées de la Pologne, anime d'une vive ardeur le Conseil départamental de Cracovie. — Convoqué pour faire en corps son accession à la confédération, il s'empresse de remplir ce devoir, et pour preuve de ses sentimens de zèle et de patriotisme, il confirme le présent acte par les signatures suivantes.

(Signé) Le Président et les conseillers.

Les habitans de Wieliczka et les employés de l'administration des salines, sous la direction de M. le Comte Xavier Wiesiolowski commissaire royal, ont fait leur accession dans les termes suivans:

„Un petit nombre de Polonais du territoire de Wieliczka, plus célébre par ses trésors souterrains que par son étendue, se fait entendre du fond des mines inépuisables, qui fournissoient autrefois à un grand Royaume, les produits de leur sein. Voulant aujourd'hui témoigner la joie qu'ils éprouvent à la renaissance de la patrie, du Royaume et du nom Polonais, ils portent par cet acte, l'hommage de leurs coeurs et de leurs sentimens à la Confédération générale."

Suivent les signatures.

M. Lewicki Sous-Préfet du district de Miechów, exprime les sentimens de ses subalternes et les siens, en ces termes:

„Nous déclarons que nos travaux et nos efforts tendront uniquement vers le but salutaire de la Confédération, et que toutes les fois que la voix de la patrie exigera notre secours personnel, nous nous hâterons d'accourir partout où nous appelleront son salut et l'honneur.

Le 8. Juillet, 1812. (Signé) Lewicki, Sous-Préfet.

M. Dzwonkowski Sous-Préfet du district de Sienne, en remettant son adhésion, conjointement avec celle des citoyens du même district, exprime entre autres choses ce qui suit.

„Les citoyens du district de Sienne accoururent à la premiere nouvelle de l'acte immortel de la Confédération, à la ville de Sienne, et après y avoir rendu grace à la providence, et gravé dans leurs coeurs une éternelle reconnoissance pour le régénérateur de la Pologne, ils ont accepté l'acte de la Confédération générale de la Pologne, arrêté le 28. Juin, 1812. l'ont juré solemnellement, et signé d'après sa teneur, ainsique le bureau de l'administration du dit district." (Signé) Dzwonkowski.

On a reçu en outre le 10. Juillet, les accessions suivantes:

1) Toutes les autorités du Département de Cracovie.
2) Les vicaires de la Cathédrale de Varsovie.
3) Le Sous-Préfet du district de Blonie, avec les employés de son bureau.
4) M. Jean Turski Procureur près le Tribunal du Département de Plock.
5) Le Préfet du Département de Posnanie, avec les membres et employés des autorités du Département, au nombre de 92. personnes.
6) Le Sous-Préfet de Radom, avec les employés de son bureau.
7) 94. personnes dont les noms sont inscrits aux archives de la couronne.

Fait à Białystok, à l'hotel du Gouvernement, le 5. Juillet, 1812.

Les citoyens du district de Białystok convoqués par le Comité administratif provisoire du dit district, se sont rassemblés aujourd'hui à 10. heures du matin, à l'hotel du Gouvernement, de là ils se sont rendus à l'église paroissiale, pour assister à l'office divin, et pour rendre plus solemnel leur acte d'accession à la Confédération générale, en commençant par rendre leurs actions de graces au très-haut, auteur de leur bonheur. — L'office divin étant fini, les citoyens sont revenus à l'hotel du Gouvernement.

M. Zawadzki suppléant de M. Swidziński, président du comité provisoire, les a harangués, et a manifesté dans son discours les sentimens patriotiques qu'il éprouvoit à l'aspect de la régénération de la Pologne. Il a annoncé aux citoyens, qu'il s'est formé pour cet effet une Confédération générale; il a fait

lecture de l'acte de la Confédération, et a engagé les citoyens par un second discours à procéder, avant de donner leur accession formelle, à nommer un Maréchal de la Diétine, à l'instar de celle de Grodno. — Ce discours achevé, les citoyens ont proclamé unanimement Maréchal de leur Diétine, M. Joseph Zawadzki, en témoignant sous sa présidence, le desir le plus ardent d'accéder à cette nnion sacrée, et de contribuer au recouvrement de la patrie. On a fait lecture de l'acte d'accession, qui a été successivement signé par le Maréchal et par les citoyens présens.

Les signatures faites, le Maréchal a démontré la nécessité de nommer un Député, qui seroit chargé de remettre les accessions au Conseil général de la Confédération. Il a été resolu que l'on confirmeroit M. Swidziński déja envoyé à Varsovie, pour manifester au Conseil général les sentimens dont les citoyens sont pénétrés, en se voyant délivrés du joug qui les accabloit, ou bien que l'on communiquerait au Conseil général de la Confédération, l'acte présent ainsique l'acte d'accession, en cas d'absence de M. Swidziński, et que l'on déclareroit que tous les citoyens du dit district sont prêts à consacrer leurs vies et leurs biens pour le secours de la patrie. De là les citoyens se sont rendus à l'Eglise, où toutes les cérémonies ont été terminées par un Te deum Solemnel.

(Signé) Zawadzki,
Maréchal de la Diétine du district de Białystok,
Président du Comité administratif du Dép. de Białystok.

(Signé) Kosiński, Secretaire;
pour Copie conforme;
Skarbek.

Le Comité du district de Białystok, au Conseil général de la Confédération de la Pologne.

„Le comité provisoire du district de Białystok a l'honneur de transmettre au Conseil général de la Confédération de la Pologne, conformement à son acte, l'extrait vidimé. 1. De l'acte d'accession des citoyens du Département de Białystok à la Confédération générale, 2. de l'acte de la nomination du Dé-

puté, et le bulletin de la Diétine, comme témoignage du zèle avec lequel lse citoyens du dit Département ont procédé à cette action désirée avec tant d'ardeur."

(Signé) Zawadzki,
Maréchal de la diétine du district de Białystok, Président du Comité administratif du Département de Białystok.

(Signé) Joseph Kosiński, Secrétaire

Fait à Grodno, le 4. Juillet, 1812.

„Nous soussignés membres de l'Etat-Major de la 18. Division du 5. corps de la grande armée, animés de la même ardeur qui embrase les coeurs de tous les militaires de ce corps, sachant apprécier d'ailleurs l'importance de cette réunion de toutes les forces, de tous les conseils, à l'époque de la renaissance de notre nation, nous nous joignons avec empressement à la Confédération générale du pays; nous reconnaissons comme légitime tout ce qui émanera de ce commun accord, et nous jurons en face du ciel et de la terre, constante obéissance et fidélité, à la haute autorité qui préside à cette confédération, en vouant notre sang et notre vie à la défense de la cause commune. L'intégrité de notre patrie, et la reconnoissance envers notre régénérateur sont les motifs qui nous portent à nous joindre à l'union commune.

(Signé) Louis Kamieniecki, Général de Division.

(Signé) Michel Grabowski, Général de Brigade
et beaucoup d'Officiers.

Nous ne pouvons mieux finir le présent bulletin, qu'en citant l'acte d'accession des officiers du corps des vétérans, signé par M. Winer Lieutenant-Colonel et 37 autres officiers.

„L'ardeur qui a enflammé la nation Polonaise à la proclamation du nom chéri de la Patrie, ne peut surpasser les sentimens qui animent ceux des Polonais, qui se glorifient des blessures reçues en la défendant. Ces corps mutilés portent les mêmes ames qui les ont exposés tant de fois à mourir au champ d'honneur. La seule douleur que nous puissions éprouver, c'est de ne pouvoir nous exposer encore pour le salut de la patrie, lorsque l'exemple de nos freres et la voix de notre régénération vivifient nos coeurs du feu du courage. — Daignez agréer notre accession à cet ouvrage aussi grand qu'honorable, que la Diéte confédérée a commencé. Achevez-le glorieusement, afinque ceux qui

plus heureux que nous, combattent maintenant pour leur pays, puissent un jour montrer les cicatrices des blessures honorables reçues pour la cause de la Pologne.

Suivent les signatures.

Ceux des officiers du même corps qui sont actuellement commandés pour les provinces, ont aussi envoyé une accession entierement semblable à celle-ci.